



Département du MORBIHAN

2024/30/07/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre** à vingt heures trente, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivé à 20h55), GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane.

Absent(s) uniquement durant l'ouverture de la séance, le vote du (de la) secrétaire de séance et le vote de la délibération N°2024/30/07/01 : LE GRAND Mickaël.

Procurations : LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, LE GRAND Hicham à LE FUR Françoise, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUËDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à PHILIPPE Jean-Luc.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 20/07/2024  
Convocation affichée le : 25/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 19  
Procurations (s) : 8

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2024

Publié ou notifié le 07/08/2024

Certifié exécutoire le 07/08/2024

A GOURIN, le... 07/08/2024.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**Arrivée de LE GRAND Mickaël à 20H55**

**2- ETUDE DU MARCHE CINEMATOGRAPHIQUE - CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de participation au financement de l'étude du marché cinématographique avec l'association Jeanne d'Arc.

**Département du MORBIHAN**

VU la convention jointe à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de participation au financement de l'étude du marché cinématographique avec l'association Jeanne d'Arc.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 30 juillet 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.